

Grand-Saconnex, le 5 avril 2008

Rapport d'information

Grand-Saconnex Basket Ball Club Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2008

Les objectifs de cette assemblée extraordinaire étaient de faire un bilan de la situation actuelle du club, de discuter du renouvellement de la présidence pour l'assemblée générale du 26 juin et d'envisager les actions à mener pour l'avenir. La nouvelle saison s'élabore maintenant.

Bilan du club par le président, Monsieur Rafael Stuker :

Le Grand-Saconnex Basket Club, avec environ 250 membres, fait partie des plus grands clubs de basket en Suisse. Il comporte 14 équipes en minibasket et junior, 2 équipes en senior et une équipe en LNA. Il y a trois équipes féminine actuellement, ce qui est un point positif à relever et 28 personnes en sélection genevoise.

Le budget du club, LNA non comprise, s'élève à 177 000 CHF. Ce budget est financé par les cotisations, les manifestations organisées et les subventions de la commune, de jeunesse et sport et du Sport-Toto.

Les points forts du club sont : une équipe par classe d'âge donc 6 générations qui peuvent potentiellement gagner des titres, d'être le premier club de suisse pour le minibasket, la bonne image du club, la présence active des parents, les belles salles à disposition, les cotisations attractives et le soutien de la commune.

Les points faibles du club sont : le peu de financements privés, la communication, le manque de personnes actives pour aider le comité, l'identification faible au club par rapport à l'équipe, le suivi en junior, la diminution des effectifs seniors, un équilibre à trouver entre compétition et formation, le peu de liens avec la LNA.

Renouvellement de la présidence.

Le président actuel, Monsieur Rafael Stuker, après 12 ans d'activités désire arrêter. La charge de travail est devenue trop lourde. L'absence de candidature le conduit à se présenter à nouveau en tant que président, mais à certaines conditions : trouver un responsable matériel, un responsable calendrier et organisation des déplacements et un responsable technique pour la coordination entre les degrés. Ce dernier poste devra être rémunéré et une procédure de recrutement mise en place.

Le comité propose également de séparer la direction et les comptes du club de ceux de l'équipe de LNA. Les enjeux sont très différents et les sommes investies maintenant en LNA ne correspondent plus au budget du MGS. Des ressources sont donc à trouver. Le renouvellement de la licence en LNA est en suspend et sera décidé pour le 15 mai.

Les membres présents valident les choix proposés par le comité pour l'avenir du club.

Il faut noter le nombre peu élevé de participant-e-s à cette assemblée, ce qui est habituel mais dommage.

Les délégués au Grand-Saconnex Basket Ball Club :



Michel Pomatto – Georges Udriot

COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Rapport d'information concernant l'action « LaOla »

La Commission Culture, sport, loisirs s'est réunie le lundi 7 avril 2008 afin d'auditionner Monsieur Claudio CIANI, de la FASe, concernant l'action « LaOla ».

Après avoir écouté les explications de M. CIANI, la Commission décide de mandater le Conseil administratif, pour qu'il organise à la rentrée scolaire 2008, une séance de présentation de « LaOla », destinée aux dirigeants et aux entraîneurs des clubs sportifs de la commune.

M. CIANI, les membres de la Commission ainsi que les délégués du Conseil municipal auprès des clubs sportifs seront également conviés à cette séance d'information.



Laurent JIMAJA
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 7 avril 2008

COMMISSION DES FINANCES

Rapport relatif aux comptes 2007

Dans sa séance du 21 avril 2008, la Commission a auditionné Monsieur Andrea PONCIONI, Directeur de l'EMS « Résidence de Saconnay », Monsieur Philippe BARDET, Administrateur de la Fondation communale des aînés, M. Michel SORG, responsable de la comptabilité de la Fondation communale pour le logement et Madame Isabelle HEINIGER, Directrice administrative de la Fondation pour la petite enfance. Après examen des documents reçus et discussion, la Commission a approuvé à l'unanimité:

- les comptes 2007 de la Fondation « Les Aînés », qui présentent aux charges un montant de CHF 820'074.58 et aux produits un montant de CHF 849'811.65, produisant un bénéfice de CHF 29'737.07. Le total du bilan s'élève, quant à lui, à CHF 21'850'362.68 ;
- les comptes 2007 de l'Association de l'EMS Résidence de Saconnay, qui présentent aux charges un montant de CHF 6'769'911.78 et aux produits un montant de CHF 6'911'635.82, soit un bénéfice de CHF 141'724.04. Le total du bilan s'élève à CHF 1'221'191.72 ;
- les comptes 2007 de la Fondation communale pour la petite enfance, qui présentent aux charges un montant de CHF 3'151'647.28 et aux produits un montant de CHF 3'237'276.19, soit un excédent de produits de CHF 85'628.91. Le total du bilan s'élève, quant à lui, à CHF 732'851.97 ;
- les comptes 2007 de la Fondation communale pour le logement, qui présentent aux charges un montant de CHF 1'876'391.54 et aux produits un montant de CHF 1'905'856.61, ce qui donne un bénéfice de CHF 29'465.07. Le total du bilan s'élève, quant à lui, à CHF 26'597'701.90.

La Commission a adressé ses vifs remerciements à M. PONCIONI, à la veille de son départ, pour tout le travail qu'il a accompli pour la Résidence de Saconnay, ainsi que pour la transparence et la bonne gestion qu'il a démontrées durant ses années de direction.

La Commission a ensuite pris connaissance des comptes 2007 de l'OPC Valavran et des comptes 2006 du SIACG, du CIDEDEC et du GIAP.

Dans ses séances du 21, du 24 et du 28 avril 2008, elle a examiné et approuvé à l'unanimité :

- le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2007 de la Commune ;
- les comptes 2007, qui se caractérisent par des recettes de CHF 36'440'490.34 et des charges s'élevant à CHF 34'871'867.85, soit un excédent de revenus de CHF 1'568'622.49. Le total du bilan, pour sa part, se monte à CHF 151'950'968.83 ;
- le compte d'investissement 2007 pour un montant de CHF 2'719'104.22 aux dépenses et de CHF 252'060.73 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'467'043.49 ;
- l'autofinancement des investissements nets, qui s'élève à CHF 8'538'483.55, est constitué de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement pour un montant de CHF 1'568'622.49 et de la reprise des amortissements du patrimoine administratif qui constituent un montant de CHF 6'969'861.06. L'excédent de financement s'élève à CHF 6'071'440.06 ;
- l'augmentation de la fortune nette de CHF 1'568'622.49, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement ;
- les crédits supplémentaires de fonctionnement 2007, pour un montant total de CHF 4'794'441.27.

Quelques commentaires sont à formuler :

1. Les reports de charges de l'Etat vers les communes décidés en juin 2006 coûtent plus d'un million de francs au Grand-Saconnex. Ce fait était connu lors de l'établissement du budget 2007. Comme ils tombaient en même temps que le début des amortissements des importants investissements du Pommier, ce budget avait dû être présenté avec un déficit de l'ordre de 1 million et demi de francs. Les charges de fonctionnement avaient été quelque peu compressées, mais les gros postes, comme les subventions et la masse salariale, n'avaient pas été touchés.
2. Les effets de l'augmentation de la population de la Commune sur les recettes d'impôt des personnes physiques se confirment. Elles ont progressé de près de 14% par rapport à 2006 et se montent maintenant à une somme qui s'approche des 23 millions de francs. Les recettes sur les personnes morales sont en augmentation, mais restent très fluctuantes. Ces impôts sont principalement touchés par le nombre d'habitants et le chiffre d'affaire des entreprises, mais aussi par la situation macroéconomique. Il faut encore noter que les reports d'impôts d'années antérieures produisent des contributions non négligeables. On peut considérer que leurs effets nets sont positifs en situation de croissance mais négatifs dans le cas inverse.
3. Comparée au budget, une somme supplémentaire de CHF 2'371'868.16 a été engagée pour augmenter la provision sur le reliquat des impôts (PP, PM et TPC) de 35% à 50%. Déduction faite de cette somme, les charges progressent de 0.41% par rapport au budget 2007 et de 4.63% par rapport aux comptes 2006.
4. Entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, le nombre de postes fixes a passé de 53.25 à 51.15, avec bien entendu des fluctuations durant l'année. Par rapport aux comptes 2006, les charges de personnel (y compris le Conseil municipal et le Conseil administratif) progressent de 2.9% pour un total d'environ CHF 7'300'000.-. Comparé au budget 2007, le dépassement est d'environ CHF 180'000.-, mais il est couvert par l'assurance perte de gain.
5. Par rapport aux comptes 2006, les charges d'électricité baissent de CHF 446'000.- à CHF 436'000.- et les charges de gaz progressent de CHF 340'000.- à CHF 356'000.-. Les charges totales des énergies restent donc à peu près constantes malgré l'augmentation du parc immobilier et du prix unitaire. La Commission salue les économies qui ont été réalisées, tout en notant qu'elles présentent non seulement un intérêt environnemental mais aussi économique.
6. L'aide au développement se monte à CHF 214'750.-, ce qui est légèrement supérieur au budget et représente 0.66% des charges totales (déduction faite de la recharge de la provision mentionnée ci-dessus).
7. Les dépassements de budget représentent CHF 4'794'441.27. Déduction faite de la provision sur reliquat des impôts de CHF 2'425'868.16 et des ajustements techniques faits sur les amortissements de CHF 887'991.64, les dépassements restants sont de CHF 1'480'581.47, soit 4.25% des charges. Cette dernière somme est pratiquement compensée par des dépenses inférieures sur d'autres postes.

La Commission remercie chaleureusement le Conseil administratif, le Secrétaire général ainsi que les collaborateurs du Service des finances pour la qualité de la présentation des comptes et pour leur disponibilité à en expliquer les arcanes.

La Commission a voté ce rapport à l'unanimité. Elle invite le Conseil municipal à faire de même et à approuver les délibérations correspondantes.

